



Assemblée générale

Distr. limitée
19 septembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session Sixième Commission

Organisation des travaux

Note du Secrétariat

1. Pour aider la Sixième Commission à organiser ses travaux, le Secrétariat juge utile, compte tenu des résolutions 1898 (XVIII) et 32/71 de l'Assemblée générale, en date respectivement des 11 novembre 1963 et 9 décembre 1977, et de l'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée, d'appeler l'attention de la Commission sur ce qui suit.

Questions renvoyées à la Sixième Commission

2. À sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2008, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer 17 points de l'ordre du jour à la Sixième Commission. La liste de ces points, qui s'articule autour de rubriques correspondant aux priorités de l'Organisation, figure dans la lettre datée du 19 septembre 2008, adressée au Président de la Sixième Commission par le Président de l'Assemblée générale, qui a été distribuée comme document de la Commission (A/C.6/63/1).

Documentation relative aux questions renvoyées à la Sixième Commission

3. Dans le tableau ci-après sont énumérés les documents de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale qui portent sur les questions renvoyées à la Sixième Commission, à savoir, outre les rapports de commissions ou comités et ceux qui doivent être présentés par le Secrétaire général en application de résolutions ou de décisions adoptées aux sessions précédentes de l'Assemblée, les documents distribués au titre des points de l'ordre du jour renvoyés à la Sixième Commission¹, à la demande d'États Membres.

¹ Le numéro figurant entre crochets à la suite de chaque question renvoie au point correspondant de l'ordre du jour de la soixante-troisième session. Cette liste de documents a été établie sur la base des renseignements disponibles au 19 septembre 2008.



	<i>Date de publication prévue</i>
Élection des bureaux des grandes commissions [point 5]	Pas de document d'avant-session requis
Nationalité des personnes physiques et successions d'États [point 72]	
Note du Secrétariat (A/63/113)	Parue
Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies [point 73]	
Rapport du Comité spécial sur la question de la responsabilité pénale des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des experts en mission, <i>Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 54</i> (A/63/54)	Paru
Rapport du Secrétaire général (A/63/260)	Paru
Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante et unième session [point 74]	
Rapport de la Commission, <i>Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 17</i> (A/63/17)	Paru
Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa sixantième session [point 75]	
Rapport de la Commission, <i>Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 10</i> (A/63/10)	Fin septembre
État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés [point 76]	
Rapport du Secrétaire général (A/63/118)	Paru
A/63/118/Add.1	Début octobre
Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires [point 77]	
Rapport du Secrétaire général (A/63/121)	Paru
A/63/121/Add.1	Début octobre
Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [point 78]	
Rapport du Comité spécial, <i>Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 33</i> (A/63/33)	Paru
Rapport du Secrétaire général sur le <i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i> et le <i>Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité</i> (A/63/98)	Paru
Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (A/63/224)	Paru

L'état de droit aux niveaux national et international [point 79]

Rapport du Secrétaire général (A/63/64)	Paru
Rapport du Secrétaire général sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit (A/63/226)	Paru
Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009 au titre du Groupe de l'état de droit (A/63/154)	Paru
Lettre datée du 18 avril 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/63/69-S/2008/270)	Parue
Lettre datée du 30 juin 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/63/281-S/2008/431)	Parue

Mesures visant à éliminer le terrorisme international [point 99]

Rapport du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996, <i>Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 37</i> (A/63/37)	Paru
Rapport du Secrétaire général sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international (A/63/173)	Paru
A/63/173/Add.1	Fin septembre
Rapport du Secrétaire général sur l'aide à l'application des conventions et protocoles universels relatifs au terrorisme (A/63/89)	Paru
Lettre datée du 30 juin 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/63/281-S/2008/431)	Parue
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 110] (adoption d'un programme de travail provisoire pour la soixante-quatrième session) (résolution 58/316)	Pas de document d'avant-session requis

Planification des programmes [point 119]

Résolutions 58/269 et 62/224 de l'Assemblée générale

Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [point 129]

Rapport du Comité spécial de l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies, <i>Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 55</i> (A/63/55 et Add.1)	Paru
Rapport du Secrétaire général (A/63/314)	Fin septembre

	<i>Date de publication prévue</i>
Rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice au Secrétariat : résultats des travaux de la Commission paritaire de recours pour 2005 et 2006 et statistiques sur l'issue des affaires et les travaux du Groupe des conseils (A/63/211)	Paru
Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Ombudsman (A/63/283)	Paru
Lettre datée du 18 juillet 2008, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Tribunal administratif (A/63/253)	Parue
Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [point 150]	
Rapport du Comité, <i>Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 26</i> (A/63/26)	Début novembre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Centre du Sud [point 151]	
Lettre datée du 19 juin 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/63/141)	Parue
Octroi à l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale [point 152]	
Lettre datée du 17 juillet 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/63/143)	Parue
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Université pour la paix [point 153]	
Lettre datée du 11 septembre 2008, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/63/231)	Parue

Date d'achèvement des travaux de la Commission, ordre et dates approximatives de l'examen des questions

4. Selon l'alinéa b) de l'article 99 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale :

[C]haque des grandes commissions, eu égard à la date fixée par l'Assemblée générale, sur recommandation du Bureau, pour la clôture de la session, décide de l'ordre de priorité des questions qui lui sont renvoyées et tient les réunions nécessaires pour achever l'examen de ces questions. Elle adopte, au début de la session, un programme de travail indiquant, si possible, la date retenue comme objectif pour l'achèvement de ses travaux, les dates approximatives de l'examen des questions et le nombre de séances à consacrer à chacune d'elles.

5. Dans le cadre de sa résolution 58/316, relative à de nouvelles mesures pour la revitalisation de ses travaux, et sur la recommandation de la Sixième Commission, l'Assemblée générale a adopté, à sa 62^e séance plénière, le 6 décembre 2007, une décision dans laquelle figurait le programme de travail provisoire de la Sixième Commission pour la soixante-troisième session de l'Assemblée (décision 62/517). À sa première séance, le Bureau de la Commission a réexaminé ce programme de travail provisoire en tenant compte des nouvelles questions renvoyées par l'Assemblée générale à la Commission, et il a établi un programme provisoire légèrement modifié, présenté au paragraphe ci-après.

6. À sa 2^e séance le 19 septembre 2008, l'Assemblée générale sur la recommandation du Bureau (A/63/250, par. 11), a fixé au 14 novembre 2008 la date d'achèvement des travaux de la Sixième Commission, ce dont il a aussi été tenu compte dans l'établissement du programme de travail ci-après.

	<i>Dates approximatives d'examen</i>
Organisation des travaux de la Sixième Commission	6 octobre
Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies [point 129]	6 octobre et 5 novembre
Mesures visant à éliminer le terrorisme international [point 99]	8, 9 et 24 octobre
Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies [point 73]	10, 13 et 24 octobre
L'état de droit aux niveaux national et international [point 79]	13 et 14 octobre
Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa quarante et unième session [point 74]	20 octobre
Nationalité des personnes physiques et succession d'États [point 72]	21 octobre
Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Centre du Sud [point 151]	21 octobre
Octroi à l'Agence de coopération et d'information pour le commerce international du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale [point 152]	21 octobre
Octroi à l'Université pour la paix du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale [point 153]	21 octobre
Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [point 78]	22 et 23 octobre
Examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires [point 77]	23 octobre
État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés [point 76]	23 octobre
Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixantième session [point 75]	27 octobre-4 novembre

	<i>Dates approximatives d'examen</i>
Rapport du Comité des relations avec le pays hôte [point 150]	14 novembre
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 110] [adoption d'un programme de travail provisoire pour la soixante-quatrième session (résolution 58/316)]	14 novembre
Planification des programmes [point 119]	14 novembre
Élection des bureaux des grandes commissions [point 5]	14 novembre
Réserve	24 octobre, après-midi 5 novembre, matinée 6 novembre 7 novembre, matinée

Création de groupes de travail et tenue de consultations

7. En ce qui concerne le point 129 de l'ordre du jour, intitulé « Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies », le Comité spécial sur l'administration de la justice à l'ONU a décidé, à sa 2^e séance, tenue le 24 avril 2008, de recommander à la Sixième Commission, à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, de créer un groupe de travail qui aurait pour tâche d'achever les débats sur le projet de statut du Tribunal du contentieux administratif et celui du Tribunal d'appel des Nations Unies à titre prioritaire, en gardant à l'esprit la résolution 62/228 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci a mis en place une procédure formelle d'administration de la justice à deux degrés à compter du 1^{er} janvier 2009, et de poursuivre les délibérations sur les autres aspects juridiques de l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies. Vu les considérations qui précèdent et à la suite des consultations tenues par le Bureau, neuf séances ont été réservées, les 7, 9, 10, 15, 16, 17, 21 et 22 octobre, à un groupe de travail sur l'administration de la justice à l'ONU. La séance du 9 octobre serait partagée entre le groupe de travail sur l'administration de la justice à l'ONU et un groupe de travail chargé d'étudier des mesures visant à éliminer le terrorisme international.

8. Au sujet du point 99 de l'ordre du jour, intitulé « Mesures visant à éliminer le terrorisme international », le Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996, a décidé, à sa 41^e séance, le 6 mars 2008, de recommander que la Sixième Commission crée, lors de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, un groupe de travail chargé de mettre au point le texte du projet de convention générale sur le terrorisme international et poursuive l'examen du point inscrit à son ordre du jour en application de la résolution 54/110 de l'Assemblée générale relative à la question de la convocation, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, d'une conférence de haut niveau. À la lumière de la recommandation formulée par le Comité spécial au paragraphe 12 de son rapport², et à la suite des consultations tenues par le Bureau

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 37 (A/63/37).*

de la Commission, une séance a été réservée le 9 octobre à cette fin, à partager avec le groupe de travail sur l'administration de la justice à l'ONU. De plus, une séance entière a été réservée le 16 octobre au groupe de travail sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international.

9. S'agissant du point 73, intitulé « Responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies », le Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies, gardant à l'esprit le paragraphe 7 de la résolution 62/63, a renouvelé, à sa 4^e séance, le 11 avril 2008, sa recommandation tendant à ce que la Sixième Commission créée lors de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale un groupe de travail chargé de poursuivre l'examen du rapport (A/60/980) du Groupe d'experts juridiques créé par le Secrétaire général en application de la résolution 59/300, en se concentrant sur ses aspects juridiques et en tenant compte aussi des vues exprimées au Comité spécial³. Eu égard à ce qui précède et à la suite des consultations du Bureau, trois séances ont été réservées à cet effet les 14, 15 et 17 octobre.

10. Les services de conférence mis à la disposition de la Sixième Commission étant limités (voir *infra*, par. 13), les éventuelles réunions des groupes de travail et consultations officielles devront remplacer des séances de la Commission.

Date limite de présentation des projets de résolution ayant des incidences financières

11. Aux termes de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, « aucune commission ne recommande à l'Assemblée générale, pour approbation, de résolution impliquant des dépenses sans que cette résolution soit accompagnée d'une prévision de dépenses établie par le Secrétaire général ». Il est donc impératif que la Sixième Commission prévoie des délais suffisants pour l'établissement des prévisions de dépenses par le Secrétariat, ainsi que pour l'examen de ces prévisions par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par la Cinquième Commission. Le 14 novembre ayant été retenu comme date de clôture des travaux de la Sixième Commission (voir plus haut le paragraphe 6), le 31 octobre 2008 devrait être la date limite impérative pour la présentation à la Cinquième Commission de projets de résolution ayant des incidences financières, exception faite des projets de résolution concernant les questions qui seront examinées après cette date.

Ressources disponibles en matière de services de conférence

12. Les services de conférence disponibles permettront en principe à la Commission de tenir au maximum 10 séances plénières par semaine. Les séances du matin auront lieu de 10 heures à 13 heures et celles de l'après-midi, de 15 heures à 18 heures.

13. En vue d'éviter des difficultés dans l'organisation des services à fournir pour les réunions des groupes régionaux de la Commission, il est suggéré que toutes les demandes visant ces réunions soient adressées à la Section de la planification et du service des séances par l'intermédiaire du Secrétaire de la Commission.

³ Ibid., *Supplément n° 54* (A/63/54), par. 20.